



Avis et observations pour la consultation publique  
de la Zac des Hauts Banquets Cavaillon  
19-10-2020-19-11-2020

## PRESENTATION DU COLLECTIF

**Sauvons nos terres 84 est un collectif ouvert dont l'objectif est la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers en Vaucluse.**

Les contraintes climatique et énergétique, l'érosion du monde vivant et la perte d'autonomie alimentaire constituent des urgences absolues qui ne sauraient être abordées efficacement sans la reconquête des sols pour la nature et l'agriculture. Pour une production alimentaire écologique, saine, locale et créatrice d'emplois.

Le Vaucluse consomme 400 à 500 ha par an et prévoit d'artificialiser encore 3000 ha de surfaces naturelles et agricoles, la plupart irriguées, d'ici à 2030.

Sauvons nos terres 84 **appelle l'ensemble de la société**, chaque citoyen, à résister pour sauver les sols, **pour s'opposer** par tous les moyens possibles aux projets inutiles, petits ou grands.

Sauvons nos terres 84 élabore un **répertoire des espaces menacés par l'artificialisation** pour faire connaître à tous les projets qui menacent la biodiversité et l'alimentation et pour apporter un projet alternatif.

Ce **répertoire** est un outil **ouvert, évolutif et coopératif** : toute personne, toute association peut recenser les terres menacées dans son secteur. Sauvons nos terres 84 permet de **mutualiser les compétences** de tout un chacun en matière de droit, d'urbanisme, de communication, etc, **pour sauver les terres**. L'objectif est aussi de former un réseau de résistance entre collectifs départementaux **pour partager et renforcer nos ressources** et nos idées.

Rejoignez-nous !

Le collectif comprend actuellement : Foll'Avoine, AVEC, la Confédération Paysanne du Vaucluse, Vivre Cavaillon, CASPERE, D3p, IDEES Jonquières, Terres Vives Pertuis, SOS Grange Blanche, LPO groupe local Ventoux, Essor citoyen Entraigues, Sarriens environnement, magasin bio Le Sarment (Cavaillon), Comité écologique (Carpentras), Terre de liens, Paysans Velleron, BIO'S, Cité des Sorgues, Association Défense Environnement Orange (ADEO), SPAM Malaucène, SOS Barthelasse, ZAD du PLAN à Entraigues, SOS Durance Vivante, L'Etang Nouveau, Un-ADRAC ... (25 organisations) et des citoyens.



Avis et observations pour la consultation publique  
de la Zac des Hauts Banquets Cavaillon  
19-10-2020-19-11-2020

Afin d'émettre un avis et des observations dans le temps imparti pour la consultation publique et après une étude approfondie de l'ensemble du dossier du projet de la Zac des Hauts Banquets le collectif Sauvons nos terres émet un avis défavorable à la réalisation de ce projet.

Cependant, le collectif a remarqué que certaines études naturalistes ne figuraient pas au dossier bien que citées dans le dossier mis à disposition du public par l'agglomération. Aussi le collectif formulera une demande spécifique auprès de l'agglomération Luberon Monts de Vaucluse (par courriel) pour obtenir la copie de l'intégralité des études naturaliste citées au dossier, et ce, pour sa totale information.

Cet avis est étayé par les arguments suivants.

## 1. Une perte de terres agricoles irriguées de valeur agronomique élevée (dossier agricole).

- Le projet de ZAC des Hauts Banquets, (phase 1 d'un projet global 106 ha), va entraîner **l'artificialisation irréversible de 46 ha de terres agricoles**. Or, à Cavaillon, 878 ha de SAU ont déjà disparu entre 1988 et 2010.
- Stopper la consommation de terres agricoles est une urgence compte tenu du **manque de foncier agricole dans la région** ; nombre de jeunes de la région, formés à l'agriculture, ne trouvent pas de surfaces suffisantes pour s'installer à des prix abordables.
- La Chambre d'agriculture du Vaucluse très sensible à cette consommation de terres fertiles défend les terres menacées dans les commissions notamment de la CDEPENAF et a demandé à la commune de Cavaillon de **créer une ZAP (zone agricole protégée) pour compenser cette perte ce qui n'a pas été fait**.
- Ces terres, situées dans le lit majeur de la Durance ont bénéficié des alluvions lors des submersions. La nappe phréatique se trouve à quelques mètres de la surface. Ce sont les zones les plus fertiles et humides de la commune. **L'aptitude agronomique des sols ainsi sacrifiés est jugée très élevée, voire excellente**, elle favorise la diversité culturale, comme indiqué dans l'étude préalable agricole au projet de janvier 2019.
- **La quasi-totalité de ces terres est irriguée**. Le réseau d'irrigation gravitaire existant, patrimoine local, a prouvé son efficacité : il a permis une agriculture maraîchère très productive. Il réalimente aussi la nappe phréatique. Dans le contexte actuel du dérèglement climatique, **la destruction du réseau d'irrigation gravitaire existant et l'artificialisation de ces terres seraient une atteinte aux biens communs et au patrimoine agricole ancestral**.

## 2. Un projet qui réduit les capacités d'autonomie alimentaire

- La période de confinement lors de cette crise de la Covid 19 montre, **l'importance de retrouver une production alimentaire de proximité**, notamment en périphérie directe des villes. Les territoires qui ont les circuits de proximité les plus développés ont montré une forte résilience et qu'ils étaient les plus autonomes pour **assurer la sécurité alimentaire** de leur population.



Avis et observations pour la consultation publique  
de la Zac des Hauts Banquets Cavaillon  
19-10-2020-19-11-2020

- En cas de forte pandémie, avec un confinement total des transports, nous n'avons **aucune capacité locale de faire face**. C'est pourquoi le Plan Alimentaire Territorial du Luberon appelle à **stopper la consommation de terres agricoles**.
- La perte de très bonnes terres agricoles fait perdre la possibilité de produire localement l'alimentation pour les populations et affaiblit l'économie agricole spécifique de notre région, capable d'alimenter

la ville en produits frais notamment nécessaires pour la restauration collective. Le secteur de la ZAC, lieu de production historique largement connu, est donc une **véritable réserve foncière capable de fournir la quasi-totalité de la population de Cavaillon en fruits et légumes**. On sait que la pénurie alimentaire a souvent été le premier facteur de violence sociale. Il faut donc **permettre l'accès à une alimentation suffisante et saine pour tous les citoyens**.

### 3. Un projet qui engendre de graves menaces sur l'environnement

- Ce projet est aussi une **atteinte à la biodiversité**. Détruire les haies, les prés irrigués, les ruisseaux d'arrosage gravitaire, buser les canaux, c'est aussi détruire tous les représentants des espèces qui y vivent : vers de terre, libellules, grenouilles, campagnols, chauve-souris, buses variables... et tant d'autres ! C'est aussi empêcher la faune des auxiliaires des cultures (mammifères, oiseaux, arthropodes) de trouver gîte et couvert.
- Les inventaires naturalistes réalisés dans le cadre du dossier de demande d'autorisation environnementale ont mis en évidence la présence **d'espèces animales protégées sur le site**.
- Les terres agricoles menacées participent à la lutte contre le changement climatique. Elles **permettent de capter le carbone**.
- En raison de la forte perméabilité des alluvions et de la **faible profondeur de la nappe**, les **eaux souterraines sont fortement vulnérables vis-à-vis des pollutions de surface**. Les bassins de rétention prévus pour recueillir les eaux pluviales des surfaces rendues imperméables seront placés pour certains à 40 cm de la hauteur moyenne de la nappe phréatique. Or cette nappe durancienne fluctue beaucoup. Que se passera-t-il en cas de remontée de la nappe au-dessus de sa cote moyenne ?
- Le **positionnement** de la **station d'épuration** envisagée dans le projet, à proximité de la Durance, a poussé la DDASS à émettre un **avis fortement réservé** sur cette opération d'aménagement.
- Artificialiser ces terres, c'est diminuer leur capacité d'absorption de l'eau et **appauvrir le rechargement de la nappe phréatique** et des aquifères du Bassin de la Durance. Or c'est une ressource vitale pour la Région, assurant l'alimentation en eau potable de millions d'habitants.
- Cette zone recevra des **entreprises logistiques importantes**. Cela signifie encore plus de poids lourds, générant du bruit, de la **pollution aux particules fines**. Cela va augmenter de manière significative le trafic automobile ce qui contribuera à l'augmentation des **nuisances sonores** et au dérèglement climatique.
- Le projet va générer près de 60000m<sup>3</sup> de déblais et remblais liés aux aménagements collectifs.
- Les incidences du projet sur le paysage sont sous-estimées, alors qu'elles sont significatives. Le projet prévoit la construction de **145 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher, deux très grands entrepôts**,



Avis et observations pour la consultation publique  
de la Zac des Hauts Banquets Cavaillon  
19-10-2020-19-11-2020

**des parkings et des routes larges prévues pour 600 camions par jour.** Si la conjoncture économique reste défavorable, que deviendra ce projet ? Le paysage déjà entaché, mutilé par des travaux sera-t-il soumis à l'abandon ? L'image de la Ville en sera affectée, portant atteinte à son attractivité.

#### 4. Un projet situé en zone inondable et qui renforce les risques d'inondation

- Le site retenu demeure toujours soumis à **un aléa inondation fort**, malgré la création de la digue des Iscles de Milan. Au vu de la politique nationale de prévention des risques, il est considéré que le **risque zéro n'existe pas**, et qu'une digue, même en bon état, présente toujours un risque de défaillance (surverse, rupture...). Si cet ouvrage rompt, l'aléa inondation est souvent plus fort que ce qu'il serait en l'absence d'ouvrage si le site était inondé progressivement.
- Cette **digue qualifiée RAR** (résistant à l'aléa de référence c'est à dire 5000m<sup>3</sup>/s) donne donc un sentiment trompeur de sécurité et permet d'accroître la surface et le nombre des lieux exposés. C'est donc prendre une **responsabilité particulièrement grave** d'aménager et de construire dans cette zone alors qu'on en connaît les risques.
- **Les crues exceptionnelles de la Durance** sont, de plus, susceptibles de se multiplier avec le réchauffement climatique. Celui-ci rend incertaine la pertinence de l'aléa de référence (6 500 m<sup>3</sup>). Les événements de ces dernières années (récemment en décembre 2019 à Pertuis) ont montré que le phénomène des orages violents méditerranéens survient désormais à tout moment et peut se conjuguer à d'autres manifestations (notamment la fonte des neiges). **Le volume des eaux peut atteindre alors des niveaux supérieurs à ceux constatés historiquement.**
- Le risque est encore aggravé par l'aménagement en chaîne du bassin de la Durance. Non seulement les barrages ne protègent pas contre les grandes inondations, mais ils peuvent les aggraver, la rupture d'un des 17 barrages existants pouvant générer une vague destructrice sur la totalité du cours.
- **Les conséquences de la conjugaison des crues de la Durance et du Calavon n'ont pas été envisagées dans ce dossier de Zac.**
- L'imperméabilisation des terres provoquée par la création de la ZAC a aussi des conséquences et aggrave l'inondation pour les riverains situés en aval et notamment ceux du cœur de ville de Cavaillon.

#### 5. Un projet qui va à l'encontre des préconisations à tous les niveaux dans le contexte climatique et sanitaire actuel

- La loi dit qu'il faut "éviter, réduire et compenser" la consommation d'espace pour tout nouveau projet. Dans ce projet de nouvelle ZAC « éviter » et « réduire » ont été oubliés. Dans son avis rendu le 8 avril 2019, le **préfet** du Vaucluse « **considère que les mesures d'évitement et de réduction mises en place par le maître d'ouvrage n'ont pas permis d'annuler les impacts négatifs du projet sur l'économie agricole du territoire** ».
- Il contrevient aux circulaires de l'État du 24/1/1994 et du 24/4/1996, qui interdisent les implantations humaines dans les zones les plus dangereuses.



Avis et observations pour la consultation publique  
de la Zac des Hauts Banquets Cavaillon  
19-10-2020-19-11-2020

- Il est contraire à la préconisation du Schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la région SUD-PACA qui appelle à **la préservation du foncier agricole**, en particulier les espaces agricoles, irrigués et/ou à forte valeur agronomique.
- **Il passe outre l'avis très réservé de la mission Régionale de l'Autorité Environnementale**
- Il est contraire à une des priorités définies dans la Charte du Parc Naturel Régional du Luberon : celle de développer une agriculture paysanne, équitable et durable.
- **Il s'oppose au Plan alimentaire territorial du Luberon, qui appelle à stopper la consommation de terres agricoles** au regard de la pénurie de foncier agricole sur le secteur.

## 6. Les objectifs économiques aléatoires de ce projet ne justifient pas que soient pris tant de risques et causé tant de dégâts.

- La pénurie de foncier commercialisable invoquée pour justifier la création de la ZAC n'est pas justifiée. Il n'y a **pas d'étude économique de la demande** qui permettrait d'évaluer les besoins fonciers réels sur la commune de Cavaillon et de justifier la stérilisation à tout jamais de terres arables.
- Il n'est pas évoqué la possibilité, par des opérations de densification, de requalification et de modernisation, d'attirer de nouvelles entreprises sur les zones d'activité existantes.
- Il n'est **pas démontré que la création d'emplois à forte valeur ajoutée sera de nature à absorber rapidement le chômage existant** sur le territoire cavaillonnais, dont la population active est peu qualifiée. La création d'emplois projetée risque sans doute, à court terme, de répondre aux besoins d'autres bassins de vie où la population active est plus qualifiée, entraînant en ce sens **une multiplication des déplacements**.
- La Chambre des Métiers (avis du 14 janvier 2019) souligne que **le projet risque d'aggraver la désertification du cœur de ville de Cavaillon. Il est mentionné dans le projet qu'il y aura des RIE**. N'est-il pas paradoxal de maintenir des éventuels consommateurs dans une zone éloignée d'un centre-ville qui se meurt. Si les emplois de cadres mentionnés dans le projet ne se rendent pas en ville pour leur repas, quid des restaurateurs de Cavaillon ? Le petit commerce souffrira indirectement de ce projet et ne bénéficiera pas d'éventuelles retombées économiques.
- Le dossier présenté fait apparaître la réalisation de **vastes entrepôts** fortement consommateurs d'espace qui risquent de ne générer que **peu d'emplois et peu de richesses**. La création des 1600 emplois semble un effet d'annonce et repose essentiellement sur de la logistique innovante ou logistique fine, alors que de nombreuses zones (dont certaines de grandes dimensions) y sont consacrées à proximité (Avignon, Grans, Salon, Arles, St Martin de Crau, Miramas).
- **Aujourd'hui nul ne sait quelles entreprises s'y installeront, à part des entrepôts logistiques**. Il est bien connu que les emplois dans la logistique souvent précaires, non valorisants, dépendants de la robotisation. La vente en ligne (donc la logistique), détruit plus d'emplois qu'elle n'en crée.



Avis et observations pour la consultation publique  
de la Zac des Hauts Banquets Cavaillon  
19-10-2020-19-11-2020

## 7. D'autant que d'autres alternatives sont possibles.

- La **densification et une revalorisation des zones d'activité existantes** sur la Commune de Cavaillon pourrait provoquer la dynamique économique et sociale recherchée (création d'emplois et d'entreprises, innovation). Il faudrait alors rénover/remplacer des bâtiments énergivores par des alternatives écologiques et plus adaptées aux métiers d'aujourd'hui.
- **13 ha de foncier sont** vacants dans la zone urbaine de l'agglomération. Ils pourraient participer d'un projet global d'urbanisme accueillant des entreprises portées vers l'avenir.
- Dans **cette zone inondable des Hauts Banquets**, l'activité humaine qui serait la plus appropriée est celle d'une agriculture innovante, respectueuse de l'environnement et de la santé de citoyens. Une agriculture conduite selon les principes de l'agroécologie et agroforesterie (maintien de la perméabilité des sols, conciliation de l'activité humaine et de la riche biodiversité de ces milieux).
- **Certaines communes acquièrent des terres agricoles pour les louer aux jeunes agriculteurs, et leur proposent des espaces tests** favorisant une mixité entre une agriculture biologique et des activités conjointes innovantes.

Pour conclure, le collectif Sauvons nos terres ne peut qu'émettre un avis défavorable à la mise en œuvre de ce projet qui impacte de façon irréversible la biodiversité, la suffisance alimentaire et la santé. La conjoncture a changé et n'est plus ce qu'elle était il y a quelques mois. Le collectif Sauvons nos terres espère donc que les élus et décideurs prendront conscience du caractère inadapté et risqué de ce projet. **La préservation des terres et espaces naturels** est, ici comme ailleurs, **fondamentale pour la survie et le devenir de notre société.**

### Les signataires de cet avis

**SOS Grange Blanche, Idées Jonquières, la Confédération Paysanne, L'Avec, Foll'avoine, SOS Barthelasse, Zad du Plan d'Entraigues, SOS Durance Vivante**

**Le 17 novembre 2020**